



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L' AISNE

Dossier de presse

Téléphone au volant : DANGER

La lutte contre l'insécurité routière est un enjeu de sécurité majeur tant sur le plan national que départemental. Dans l'Aisne, le nombre de tués sur les routes est passé de 41 en 2010 à 49 en 2011; depuis le 1^{er} janvier 2012, l'insécurité routière a déjà fait 9 victimes dans notre département.

Les forces de l'ordre répondent à ce défi par un surcroît de vigilance et une augmentation du nombre de contrôles. Aujourd'hui, Pierre BAYLE, préfet de l'Aisne met l'accent sur l'usage du téléphone au volant .

P. 2-3	En France, près d'un accident de la route sur dix associé à l'utilisation du téléphone au volant
P. 4	L'Aisne, un département victime de l'insécurité routière
P. 5	Augmentation continue du nombre de contraventions pour usage du téléphone portable au volant

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Service départemental de la communication interministérielle - Cabinet

Préfecture de l'Aisne

2 rue Paul Doumer 02010 Laon Cedex Contacts 03.23.21.82.15

pref-communication@aisne.gouv.fr

En France, près d'un accident de la route sur dix associé à l'utilisation du téléphone au volant

Parmi les facteurs susceptibles d'altérer les capacités de conduite et provoquer des accidents, la distraction au volant fait l'objet d'une attention grandissante et, en particulier, l'usage de systèmes de télécommunication.

- En France, près d'un accident corporel de la route sur dix est associé à l'utilisation du téléphone au volant. Or, ceux qui téléphonent en conduisant ont très peu conscience du danger : les conducteurs sous-estiment le risque qu'ils prennent en téléphonant au volant. Parce que le kit mains-libres n'est pas interdit, beaucoup s'imaginent que le danger réside dans la manipulation physique du téléphone, alors que la menace vient de la captation de son attention.
- En France, près de la moitié des conducteurs utilisent un téléphone en conduisant (portable ordinaire ou kit mains-libres). Les jeunes, les hommes, et les usagers de la route à titre professionnel sont ceux qui téléphonent le plus au volant.
- Le sur-risque d'accident matériel ou corporel découlant d'une conversation téléphonique au volant par rapport à un conducteur ne téléphonant pas est environ de 3. Or, en moyenne, la proportion de conducteurs dans la circulation qui, à un instant « t », utilisent un téléphone portable, est de l'ordre de 6%.
- Converser au téléphone en conduisant provoque des modifications importantes du comportement visuel. Téléphoner accapare l'attention du conducteur qui regarde davantage droit devant et néglige la consultation des rétroviseurs ou du compteur de vitesse.
- Le kit mains-libres et le mobile ordinaire entraînent quasiment le même niveau de distraction : au-delà de la mobilisation physique du conducteur (motrice et visuelle), téléphoner introduit une forte charge mentale supplémentaire et réduit gravement les ressources attentionnelles indispensables pour conduire. Converser au téléphone en conduisant provoque une perte d'attention à la route qui détermine l'essentiel du risque.

En résumé...

- 8 Français sur 10 sont équipés d'un « portable »
- **Près de la moitié des conducteurs utilisent un téléphone** en conduisant.
- Le téléphone **tenu à la main représenterait plus de 40% de l'utilisation** du téléphone en conduisant
- Téléphoner en conduisant **multiplie par 3 les risques d'accidents**
- **En 2009, près d'1 accident corporel de la route sur 10** pourrait être associé à **l'utilisation du téléphone** en conduisant, soit plus de 7 230 accidents corporels
- En moyenne le **nombre d'usagers dans la circulation qui**, à un instant « t », utilisent un **téléphone portable** est estimé en France à **2,3% pour le téléphone tenu à la main** et à **6% tous systèmes confondus** (à la main et dispositif mains-libres)
- Les **conducteurs de poids lourds** utilisent davantage leur **téléphone portable tenu en main (3,9% à un instant « t » tous systèmes confondus)** que les **conducteurs de camionnettes (3,4%)**, eux-mêmes plus grands utilisateurs que les **conducteurs de véhicules légers (2,1%)**.

Utilisation du téléphone au volant Sanctions aggravées

Les sanctions réprimant l'usage du téléphone tenu en main ont été durcies par décret n°2012-3 en date du 3 janvier 2012, l'amende passe

**de 35 à 135 euros et
le retrait de points de deux à trois points.**

L'Aisne, un département victime de l'insécurité routière

L'Aisne se caractérise par une insécurité routière importante, dont témoigne le bilan accidentologique de l'année 2011 : 344 accidents corporels, 49 tués et 426 blessés. **Des chiffres en forte hausse par rapport à l'année 2010**, marquée par 310 collisions corporelles, 41 tués et 407 blessés.

A la source de ces drames, des facteurs essentiellement humains : en 2011, 39% des accidents mortels étaient dus à l'alcool, 31,7% à la vitesse et 7,3% à la circulation à gauche.

L'aggravation de l'insécurité routière se prolonge en ce début d'année 2012 (janvier et février), marquée par **la mort de 9 personnes sur nos routes**. Rappelons qu'en janvier et février 2011, **le bilan était similaire (9 tués)**.

	Janvier - Février 2012	Janvier - Février 2011	Evolution
Accidents	42	41	-2,38
Tués	9	9	0,00
Blessés	56	43	-23,21

Sur la route, le comportement des conducteurs est la première source de danger.

La sécurité routière est donc bien, avant tout, liée à l'attitude responsable de chacun.

Augmentation continue du nombre de contraventions pour usage du téléphone portable au volant

Le nombre de contraventions relevées pour usage de téléphone au volant est en constante augmentation dans le département de l'Aisne. En 2009, 2 418 infractions pour usage de téléphone portable ont été relevées contre 2 569 en 2010 et 2 649 en 2011 soit une **augmentation sur les 3 années de 9,55 %**. Notons que l'augmentation est plus significative en zone police puisque entre 2009 et 2011, le nombre de contraventions ont augmenté de 39%.

	2009	2010	2011	Evolution 2009 - 2011
Gendarmerie	1918	2054	1954	1,8 %
Police	500	515	695	39 %
Total	2418	2569	2649	9,5 %

Début de l'année 2012 : La tendance se poursuit

De janvier à février 2012, les forces de l'ordre ont relevé 479 infractions pour l'usage de téléphone au volant soit une augmentation de 4,6% par rapport à la même période en 2011.

	Janvier - Février 2011	Janvier - Février 2012	Evolution
Gendarmerie	340	356	4,7 %
Police	118	123	4,2 %
Total	458	479	4,6 %

1 mort = alcoolémie + défaut de ceinture + téléphone au volant

En début d'année, un conducteur a perdu à la vie à la suite d'une perte de contrôle de son véhicule dans un virage. Le conducteur était en alcoolémie, en défaut de ceinture et utilisait son téléphone portable.